

MONTRÉAL PLUS

Policier blâmé pour avoir abattu un chien

Page 2

L'avenir du camionnage, une énigme

Page 3 >

La Presse



CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | JEUDI 23 MAI 2002

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

Gérald Tremblay encore dans l'embarras

ÉRIC TROTTIER

NOUVEL EMBARRAS pour Gérald Tremblay : une conseillère de son parti, l'Union des citoyens de l'île de Montréal dans l'arrondissement de LaSalle, Oksana Kaluzny, a participé au vote permettant de nommer son frère Eugène sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) local.

Le CCU est un organisme relevant de l'arrondissement qui étudie les projets de développement et les dérogations au plan d'urbanisme.

Or, en plus d'être le frère de la conseillère, M. Kaluzny est également un gestionnaire d'immeubles qui a eu maille à partir à maintes reprises avec l'ancienne Ville de LaSalle pour cause de non-respect de la réglementation municipale.

Pour le chef de l'opposition, Pierre Bourque, il s'agit d'un autre cas où un membre de l'administration Tremblay montre son manque de respect pour les règles d'éthique les plus élémentaires : « Ça n'a pas de bon sens, a-t-il déclaré hier. Ces comités-là ont tellement de pouvoir sur les changements de zonage. Les gens qui y sont nommés doivent être neutres, pour représenter les intérêts des citoyens. Cette affaire laissera encore une fois une perception de conflit d'intérêts. »

M. Kaluzny a été nommé à l'assemblée du conseil d'arrondissement de LaSalle le mois dernier. Outre sa soeur, les conseillers Alvaro Farinacci et Michael Vadachino ont appuyé sa nomination. Ils ont justifié ce choix par le fait que le CCU n'émet que des recommandations.

Toutefois, deux de leurs collègues, le conseiller Richard Deschamps et — surtout — la présidente de l'arrondissement, Manon Barbe, se sont opposés à la nomination. Ils font pourtant partie de la même équipe. Y a-t-il un début de scission dans l'arrondissement de LaSalle ? Mme Barbe le nie, mais elle dit quand même : « J'ai agi en toute transparence. Je ne voulais pas cautionner ce genre de démarche. J'ai voté contre parce que je suis contre le principe de nommer un membre de la famille d'un élu (à un poste à la Ville). Je crois qu'on doit avoir ce souci de transparence face aux citoyens, et nous devons aussi faire attention pour ça ne rejaillisse pas sur nos réputations. »

Quant à Mme Kaluzny, elle était dans tous ses états quand *La Presse* l'a jointe à son domicile, hier après-midi : « Je ne vous répondrai pas tant que vous ne m'aurez pas dit comment vous avez obtenu mon numéro ! » a vociféré l'avocate pendant plusieurs minutes en refusant de croire que *La Presse* avait trouvé son numéro tout simplement en consultant un annuaire sur Internet.

Après s'être calmée, elle a dit qu'elle avait obtenu un avis juridique lui conseillant de prendre part au vote : « C'est légal. Vous faites une tempête dans deux gouttes d'eau », a-t-elle encore dit, avant de raccrocher... et de rappeler plus tard pour nous suggérer de parler plutôt au conseiller Farinacci (impossible à joindre hier).

Eugène Kaluzny ne recevra aucun salaire pour son poste au comité consultatif d'urbanisme, mais il aura un mot à dire sur tous les changements de zonage et les dérogations au plan d'urbanisme. Joint à son domicile de l'Ouest-de-l'Île, M. Kaluzny a lui aussi raccroché en refusant de répondre à nos questions.

Selon plusieurs sources, M. Kaluzny et ses immeubles ont été réprimandés par l'ancienne Ville de LaSalle pour de « multiples infractions à des règlements municipaux », ces dernières années. C'est même sa soeur Oksana qui le défendait, se rappelle-t-on dans l'arrondissement. « Quand même curieux que cet homme se retrouve aujourd'hui dans un comité qui doit défendre les intérêts de l'arrondissement contre ceux qui veulent déroger au règlement d'urbanisme », conclut une source qui a demandé à ne pas être identifiée.

Et que fait le maire Tremblay dans toute cette histoire ? Rien, a-t-on indiqué hier à son cabinet : favorable à la décentralisation, le maire préfère ne pas se mêler des affaires des arrondissements. « Et la conseillère avait un avis légal qui lui permettait de voter (pour son frère) », a ajouté le chef de cabinet adjoint du maire, Jean-Luc Trahan.



Oksana Kaluzny



Manon Barbe

L'AVENIR DU MONT ROYAL

L'argent, le nerf de la guerre?

MARIE-CLAUDE GIRARD

« L'argent est le nerf de la guerre », ont prévenu hier les représentants des messieurs de Saint-Sulpice. Il serait magnifique d'étendre le périmètre de protection du mont Royal à toute la montagne. « Mais ce serait voir trop grand », estiment-ils.

Voilà un point de vue divergent parmi ceux entendus jusqu'ici par la Commission des biens culturels qui tient cette semaine des audiences publiques sur l'avenir du mont Royal. « Nous croyons que le périmètre ne devrait pas être agrandi et même que le Grand Séminaire devrait en être exclu », a indiqué Guy Charland, procureur provincial des sulpiciens, propriétaires du domaine du Grand Séminaire de Montréal. L'institution jouit déjà d'un statut de protection historique qu'elle juge suffisamment « réglementé » et souhaite que les ententes bipartites avec Québec continuent d'être appliquées.

Au contraire, la plupart des participants à la consultation réclament que le périmètre à protéger englobe le « coeur vert » du mont Royal, la ceinture institutionnelle et la couronne urbaine. Tout ce qui donne à la montagne la forme... d'une montagne. Héritage Montréal, qui présentait hier un mémoire à la Commission, reprend d'ailleurs à quelques ajouts près le périmètre préparé récemment par la Ville de Montréal pour le Sommet du mont Royal.

L'agrandissement du territoire protégé ne pourra être fait efficacement que si des ressources financières considérables y sont associées, soutiennent les sulpiciens, qui ont manifesté l'année dernière l'intention de se départir d'une partie de leurs terrains. M. Charland a souligné hier que son institution et ses locataires ont dû investir des millions depuis 15 ans pour entretenir les propriétés sans qu'il n'y ait eu retour sur l'investissement. « Je ne pense pas qu'on puisse maintenir cet état de conservation pendant bien longtemps. »

Voir ARGENT en E2



Photothèque PIERRE CÔTÉ, la Presse ©

« Nous croyons que le périmètre de protection du mont Royal ne devrait pas être agrandi et même que le Grand Séminaire devrait en être exclu », a indiqué Guy Charland, procureur provincial des sulpiciens, propriétaires du domaine du Grand Séminaire de Montréal.

PORT DU KIRPAN

Le jeune sikh de retour à l'école

MARC THIBODEAU

LE JEUNE GURBAJ Singh Multani, qui a obtenu la semaine dernière en Cour supérieure le droit de porter son kirpan à l'école, a réintégré hier matin sa classe sans incident.

« Tout s'est bien déroulé. Je l'ai accompagné à l'école ; nous avons rencontré la directrice, qui a inspecté le kirpan pour s'assurer que tout était correct, et il a pu retourner en classe. Il y avait quelques personnes à l'entrée, mais personne n'a dit quoi que ce soit quand Gurba est passé », s'est réjoui hier Barlochan Singh Johal, le secrétaire du temple sikh de LaSalle, où est aussi située l'école Sainte-Catherine-Labouré, que fréquente le garçon.

Il y a un mois, plusieurs personnes avaient lancé des insultes à l'élève après qu'il eut obtenu en cour une injonction interlocutoire lui permettant de revenir en classe avec son kirpan en attendant l'audition de sa cause. La juge Danielle Grenier a finalement donné son aval au port du kirpan la semaine dernière, en exigeant toutefois qu'il soit placé dans un

étui en bois lui-même enveloppé d'une étoffe de coton.

Selon M. Johal, l'absence de manifestants indique que les parents comprennent mieux les risques associés au kirpan. « Le calme est revenu. Les gens ont compris que ce n'est pas ce qu'ils craignaient », a-t-il.

La porte-parole de la commission scolaire, Brigitte Gauvreau, a confirmé de son côté qu'aucun incident n'avait marqué le retour du jeune élève.

La semaine dernière, un membre de la communauté sikhe qui l'accompagnait en cour a indiqué que son année scolaire était compromise en raison de ses démêlés avec la commission scolaire, même s'il a reçu des cours à domicile pendant plusieurs semaines.

Le retour du garçon ne marque en rien la fin de l'histoire puisque aussi bien le gouvernement que la commission scolaire songent actuellement à porter la cause en appel.

Le procureur général du Québec, Paul Bégin, a fait savoir la semaine dernière que la règle de « tolérance zéro » devait prévaloir en ce qui a trait aux armes blan-

ches en milieu scolaire et que le kirpan ne pouvait être soustrait à cette règle. Le gouvernement attend cependant de prendre connaissance des motifs de la décision de la juge avant de décider s'il portera la cause en appel.

La commission scolaire doit prendre une décision à ce sujet le 3 juin. Son président, Jean-Marc Crête, a indiqué cette semaine qu'il était déçu du dénouement de la cause devant le tribunal puisque la décision rendue n'a pas permis, selon lui, de trancher le débat entre liberté de religion et sécurité.

M. Crête a indiqué qu'il est personnellement opposé au port du kirpan dans les écoles.

L'avocat Julius Grey, qui représente le jeune sikh, prévient que le gouvernement sortira perdant s'il tente de légiférer dans ce domaine puisque la jurisprudence relative au port du kirpan est largement favorable aux prétentions des sikhs.

cyberpresse.ca Retracer l'escalade de la controverse sur le kirpan à l'école et parcourez notre dossier sur le sikhisme à www.cyberpresse.ca/kirpan

Concours **Partez en vacances** à bord d'une

HONDA CIVIC 2002

Écoutez **Y'é trop de bonne heure**, entre 6 h et 9 h, du lundi au vendredi pour connaître l'indice et remplissez le coupon de participation dans le nouveau cahier **L'Auto** publié lundi dans **La Presse**.

La Presse **CKOI 96.9 FM**

HAMEL Honda **CHAMBLY Honda**

332, rue Dubois, Saint-Eustache (voie de service de la 640) (514) 875-1919 www.hamelhonda.com

850, boul. Périgny, Chambly (route 112) (514) 990-6699

COMMISSION NICOLET

L'avenir du camionnage, une énigme

L'autoroute 30 et le casse-tête de la mobilité Montréal/Rive-Sud pourraient quand même en dépendre

BRUNO BISSON

« SUR LES FICHUS camions, on n'a rien ! » Venant de l'ingénieur Roger Nicolet, qui parle d'un ton toujours amène et avec un sens de la mesure scientifiquement dosé, « fichu » résonne avec autant d'intensité qu'un gros mot qui aurait été échappé par n'importe quelle autre personnalité publique. Ça surprend.

Et ça trahit aussi l'ampleur de la déception du président de la Commission de consultation sur la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, laquelle, après un an de recherche et des consultations tant publiques que privées, n'est toujours pas parvenue à dégager une vision claire de ce que deviendra le transport des marchandises d'ici 20 ans dans la région de Montréal — ni surtout de l'espace qu'il occupera dans le réseau routier de la métropole.

Dans une entrevue accordée à *La Presse* la semaine dernière, M. Nicolet a reconnu que « la question et l'enjeu du camionnage risquent d'être le point faible de notre rapport », qui devrait être remis au ministre des Transports du Québec, Serge Ménard, vers la fin de l'été.

Pourtant, le transport des marchandises est une industrie qui a

beaucoup à perdre dans un enlèvement des problèmes d'encombrement routier de la métropole et dans l'absence d'une vision d'ensemble pour améliorer concrètement la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, qui est après tout la raison d'être de la commission Nicolet.

Et c'est embêtant, dans la mesure où l'achèvement de l'autoroute 30, un projet qui fait la quasi-unanimité des opinions exprimées devant la commission, y compris chez les écologistes, est justifié en grande partie par une problématique de camionnage. Un projet reconnu comme une priorité nationale par le gouvernement du Québec, que le rapport de la commission ne pourra que recommander, pour faire écho au consensus entendu en audiences publiques. Mais sans pouvoir jurer de ses vertus en matière de camionnage.

Deux millions de camions par an

On prête, un peu abusivement, à l'achèvement de l'autoroute 30 la capacité de drainer jusqu'à deux millions de camions par année. Ces camions contourneraient l'île de Montréal au lieu de la traverser par les autoroutes Ville-Marie et Métropolitaine, débarrassant la ville de la totalité de cet encombrant trafic de marchandises.

Cette hypothèse découle d'une

simplification assez libérale d'une étude produite par la firme Roche pour le compte de la société des ponts Jacques-Cartier et Champlain il y a quelques années. Un potentiel de deux millions de camions par année existe peut-être, mais plusieurs conditions ne seraient pas réunies, dans l'état actuel du réseau de transport métropolitain.

À l'évidence, souligne M. Nicolet, une des premières conditions est que les transporteurs de marchandises adoptent l'autoroute 30 pour vrai, et pas seulement dans un modèle prévisionnel. Or, une question hante la commission et son président depuis un an : l'utiliseront-ils ?

« Le gouvernement du Québec souhaite réaliser l'autoroute 30 en partenariat avec le privé, il est donc évident que la nouvelle portion d'autoroute serait à péage, explique M. Nicolet. Dans ces conditions, ce n'est pas tout le trafic potentiel qui trouverait intérêt à utiliser une autoroute à péage, quand il existe des routes publiques et gratuites. Est-ce que les camions de marchandises utilisent beaucoup l'autoroute 407 à Toronto ? »

Des échos loins d'être clairs

Un porte-parole de l'industrie du camionnage a été dépêché l'an der-

nier pour la première phase des travaux de la commission Nicolet, mais l'industrie a été à peu près absente de la seconde. Des contacts officieux ont eu lieu avec la commission. « Les échos reçus sont loin d'être clairs », avertit le président.

M. Nicolet a attribué le manque de connaissances utiles accumulées par la commission sur les perspectives d'affluence de l'industrie du camionnage à la nature même de l'industrie du transport des marchandises en général. « La concurrence est très féroce entre les transporteurs et aucun n'a intérêt à partager des données sur des choses qui peuvent paraître banales », comme le nombre d'heures passées sur le réseau autoroutier, la part des heures consacrées à des livraisons locales ou à un simple transit, les axes ou même les heures de passage privilégiées par les uns et les autres, et encore moins les lieux de destination.

« Ces informations-là peuvent avoir pour certaines compagnies de transport une très grande importance stratégique », a reconnu l'ingénieur

Il y a aussi les modes de gestion des stocks, comme le « juste-à-temps » adopté par beaucoup de grandes entreprises manufacturières, qui consiste à limiter le volume d'entreposage en faisant coïncider

les livraisons de pièces, par exemple, avec le rythme de la chaîne de montage. Dans un tel contexte, les stocks des compagnies roulent littéralement entre clients et fournisseurs. Et ce sont les camions qui en deviennent les gestionnaires. Ce mode de gestion des stocks se généralisera-t-il, se transformera-t-il radicalement d'ici 10 ans ?

Et concrètement, quel effet aura-t-il, dans un cas ou dans l'autre, sur l'omniprésence du camionnage dans le réseau routier de la métropole ?

M. Nicolet reconnaît que la commission n'en sait trop rien. « Peut-être que nous pourrions en savoir plus grâce à une grande étude fédérale en cours sur le camionnage interprovincial, qui est faite en collaboration avec le Québec et l'Ontario », espère-t-il, sans conviction apparente.

Le ministère des Transports a mandaté récemment un conseiller américain de réputation internationale à la crédibilité blindée pour réaliser une étude approfondie de la circulation dans le cadre du projet d'achèvement de l'autoroute 30. Une partie de la réponse aux interrogations actuelles sur les enjeux du transport des marchandises s'y trouvera sans doute, mais il sera évidemment bien trop tard pour le rapport final de la commission Nicolet.

FUSIONS MUNICIPALES

L'intégration du personnel tarde à Montréal

PASCALE BRETON

cements.

QUÉBEC — L'opposition officielle met en doute le respect de la loi 170 sur les fusions municipales, soulignant que, quatre mois après son entrée en vigueur, des pompiers à temps partiel ne sont toujours pas intégrés au personnel de la nouvelle ville de Montréal.

Depuis le 1^{er} janvier, environ 70 pompiers des anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Sainte-Geneviève et Baie-d'Urfé n'ont pu répondre à aucun appel d'urgence puisque aucune entente n'a encore été conclue avec le syndicat des pompiers de Montréal. Ce sont des pompiers de la métropole qui sont maintenant installés dans les postes des anciennes villes et qui assurent le service.

Même s'ils étaient encore assujettis à leur ancienne convention collective, les pompiers à temps partiel n'ont donc reçu aucune rémunération depuis quatre mois puisqu'ils étaient normalement payés pour chacun de leurs dépla-

« Selon moi, il est inacceptable qu'un article de loi aussi clair (article 7 de la loi 170) ne soit pas respecté, alors qu'il touche directement 70 personnes dans l'ouest de l'île de Montréal », a déclaré hier à *La Presse* le député libéral de Nelligan, Russel Williams.

Il y a quelques jours, il a d'ailleurs fait parvenir une lettre au ministre des Affaires municipales, André Boisclair, au ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, et au ministre du Travail, Jean Rochon, pour les informer de la situation.

L'article 7 prévoit que les fonctionnaires et employés de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal et des municipalités fusionnées deviennent des fonctionnaires et employés des nouvelles villes sans réduction de traitement et en conservant leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Dans le cas des pompiers à temps partiel, une divergence sur la formation bloque toute entente.



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

Le viaduc du Souvenir en reconstruction

Le saut-de-mouton du boulevard du Souvenir, à Laval, qui enjambe l'autoroute 15, est fermé jusqu'au 1^{er} décembre à cause des travaux de reconstruction de la partie qui s'est effondrée le 18 juin 2000, causant la mort d'un homme. Les automobilistes qui ont l'habitude de passer à cet endroit devront faire un détour soit par le boulevard Saint-Martin, soit par la rue Notre-Dame via les boulevards Le Corbusier, de la Concorde et Chomedey. La construction du saut-de-mouton a été confiée à Simard & Beaudry, qui prend la relève de Beaver Asphalte. Les travaux entraîneront des modifications à la configuration de l'autoroute des Laurentides, mais les conséquences sur la circulation devraient être minimales.

Les palmarès nuiraient aux écoles défavorisées

MARC THIBODEAU

LES ÉCOLES des milieux défavorisés devraient-elles élaborer leurs propres outils d'évaluation pour contrer l'image négative que véhiculent à leur sujet des palmarès comme celui de l'Institut Fraser ? C'est la question posée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), qui réunira vendredi à l'Université McGill une demi-douzaine de spécialistes issus du milieu universitaire et du réseau scolaire pour en débattre.

La directrice générale du CSIM, Johanne Paradis, note que les palmarès produits à partir des résultats aux examens ministériels donnent une fausse image des écoles des milieux défavorisés puisqu'ils les comparent avec des établissements dont les élèves ont des profils radicalement différents. De plus, ils passent sous silence les réussites des écoles en milieux défavorisés, note M^{me} Paradis, qui insiste sur la nécessité de ne pas démotiver le personnel.

La mise au point d'outils d'évaluation plus précis permettrait d'avoir une image plus juste de leurs forces et de leurs faiblesses et faciliterait la circulation d'idées porteuses dans le réseau, dit-elle. « Il faut pouvoir mettre de l'avant les bons coups que font les écoles pour permettre aux élèves issus des milieux difficiles d'avoir des chances égales de réussite », indique M^{me} Paradis. Une meilleure connaissance des écoles permettrait du même coup d'améliorer leur image auprès du public, note la directrice générale. L'élaboration des plans de réussite constitue un « déblocage majeur » en matière d'évaluation, mais il y a lieu de se demander si l'exercice mérite d'être poussé encore plus loin dans ce cas particulier, dit-elle.

Tenants et opposants des palmarès seront présents au colloque du CSIM, qui a notamment invité pour le professeur Richard Marceau, de l'École nationale d'administration publique, l'un des auteurs du controversé palmarès de l'Institut Fraser.

Initiation à l'observation des oiseaux

MICHEL SOKOLYK

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

LA SUPERGRILLE

DU MOIS

EN MAI,
100 gagnants mériteront le livre
INITIATION À L'OBSERVATION DES OISEAUX
de Michel Sokolyk
et un t-shirt La Presse.

À SURVEILLER DIMANCHE

Parlons politique
Rendez-vous avec Mario

Dumont

Ce matin, 10 h
cyberpresse.ca

www.cyberpresse.ca/clavardage



